

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emilie-tremblay2-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ce41062b5b5f7a52cd918a70>

Date d'obtention : 2025-01-31 14:22:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto permet d'évaluer la nature de l'évènement et propose une marche à suivre rigoureuse pour intervenir auprès de la victime, des témoins et de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'utiliser un outil sur lequel je peux m'appuyer dans mes futures interventions, de sorte à être rigoureuse et cohérente avec les interventions de mes collègues.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je poserai les questions qui sont en lien avec la démarche sexto pour appuyer mon analyse de la situation. Sur le plan de l'instigateur, cela sera complémentaire à mon analyse clinique et me permettra de conclure s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.